CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 avril à 20 h 00

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1- PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

L'assemblée est appelée à délibérer sur le compte de gestion 2022 produit par le comptable de la collectivité. Le compte de gestion représente les documents de synthèse de la comptabilité générale et rend compte par ailleurs de l'exécution du budget comparé aux autorisations de dépenses et de recettes. Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, son adoption est un préalable au vote du Compte Administratif. Ces 2 documents doivent présenter une totale conformité.

LES COMPTES PORTENT SUR LES BUDGETS SUIVANTS :

- le budget principal
- le budget annexe assainissement
- le budget annexe salon funéraire
- le budget annexe locaux commerciaux
- le budget annexe Pôle de services
- le budget annexe les Bruyères 2
- le budget annexe le Paradis

2- AFFECTATION DES RESULTATS 2022-

L'assemblée doit délibérer sur la répartition du résultat d'exploitation constaté à l'exercice 2021 pour l'ensemble des budgets. Il est proposé d'affecter les excédents de fonctionnement cumulés de la manière suivante :

- Commune : 829 408,47 report en fonctionnement pour 45 785,68 € affectation en investissement pour 783 622,79 €
- Assainissement : 315 060,01 € report en fonctionnement
- Salon funéraire : 2 922,26 report en fonctionnement
- Locaux commerciaux : 30 396,53 € affectation en investissement
- Pôle de services : 40 699,90 € affectation en investissement
- Les Bruyères : budget clôturé
- Le paradis : 131 186,85 € report en fonctionnement

3- IMPOTS LOCAUX : FIXATION DES TAUX 2023

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les taux des impôts locaux à appliquer en 2022. Au regard des engagements budgétaires la commission propose le maintien des taux.

4- ADOPTIONS DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

L'assemblée sera invitée à délibérer sur les propositions des budgets primitifs. Ces propositions ont fait l'objet d'un examen en commission finances.

5- PACTE DE GOUVERNANCE DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

Par délibération du 09 février 2023, l'assemblée communautaire a adopté un pacte de gouvernance. Ce pacte est soumis pour avis aux conseils municipaux.

6- ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISEE

La commune a la possibilité de faire l'acquisition d'une parcelle boisée dans les Landes de Pinieux d'une superficie de 2 ha 40 ca. Le prix de cession proposé est de 9000 €. Le conseil sera invité à se positionner sur cette acquisition.

7- DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil sera invité à solliciter les aides du Département au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ainsi que pour le plan vélo.

8- QUESTIONS DIVERSES